

La censure et la subversion de l'institution littéraire

Daniel Chouinard

Summary: *At first glance, Quebec's children's literature seems to be exempt from the American and English Canadian rash of censorship in schools and public libraries. By comparison, Québécois authors enjoy an even better and most enviable condition: Publishers are more liberal, they do not shy away from thorny issues, and, generally, are not afraid of publishing frank and unorthodox narratives or vivid and graphic illustrations. The vast majority of readers tend to be receptive and accept, even if they do not demand, such liberal views. However, there are some cases of censorship, although very few of them get media attention. There are even fewer cases of writers willing to speak about pressures to which they have been submitted by their publishers. The study of censorship in Quebec, which has to be done, should thus postulate a distinction between censorship as such and self-censorship, or pre-publication censorship.*

Contrairement à toutes les bonnes habitudes du travail intellectuel à la française où il est coutume, dans l'introduction, de procéder de manière déductive à partir de grands énoncés de principe, je commencerai de façon assez peu protocolaire, à l'américaine, en privilégiant l'approche inductive, c'est-à-dire l'ouverture fondée sur une anecdote. Qu'on me permette donc d'esquisser le récit d'une petite scène amusante dont j'ai été le témoin discret.

Cette scène se passe à Québec, dans l'une des trois librairies près de la cathédrale, entre un libraire, affable mais vaguement condescendant, et une jeune femme, enseignante au primaire, enthousiaste et débordante de bonne volonté. Je suis là et je me trouve près d'eux parce que j'ai séché les trois séances du jeudi après-midi du congrès du Centre International des Études Francophones et que, bouquinant dans la section pour enfants, je cherche *Kamo, l'idée du siècle*, de Daniel Pennac. Voici donc ce à quoi j'ai assisté.

La jeune femme, qui vient de déplacer en un temps record une pile impressionnante d'albums illustrés, s'adresse enfin au libraire responsable de la section afin d'obtenir des suggestions quant au choix d'un volume pour l'heure de lecture de ses élèves de deuxième année; magnanime, celui-ci lui présente une autre pile de livres—bien plus modeste—mais en lui prodiguant des conseils sur la prudence et la circonspection avec lesquelles elle doit arrêter son choix. Bref, il lui signale que tout album, même en apparence le plus innocent pour le texte et les illustrations, peut soulever les objections des parents ou des autorités

scolaires; il ajoute qu'il pourrait même citer des cas précis où, à cause d'une expression empruntée au vocabulaire courant des enfants ou de dessins présentant des tenues d'été trop légères, des livres, pourtant sanctionnés par des comités de lecture et commandés de manière ferme par des commissions scolaires ont, du jour au lendemain, disparu des rayons des écoles et où, pendant des semaines et des mois, des professeurs ont subi diverses tracasseries; enfin, d'un ton désabusé, il conclut qu'à sa connaissance, de tels cas ne se produisent que trop fréquemment dans la région de Québec. A ces mots, la généreuse assurance de l'enseignante se dissipe et le libraire, mélancolique, poursuit avec un *laïus* sur l'hypocrisie des parents qui, d'une part, montrent peu de tolérance pour la littérature de jeunesse accessible dans les écoles tout en permettant, d'autre part, à leurs enfants de regarder *Scoop*!

Je ne sais si l'enseignante a trouvé l'ouvrage qu'elle cherchait mais cette scène, à laquelle j'ai assisté en avril dernier, m'avait semblé et me semble toujours éclairante: la censure de la littérature d'enfance et de jeunesse existe aussi au Québec. Nul ne peut prétendre ignorer que loin d'être un épiphénomène ou un accident de parcours, elle s'avère omniprésente et sévite, du moins en Amérique du Nord anglo-saxonne, à l'état endémique. Qui pis est, elle s'exerce d'autant plus fréquemment et d'une manière d'autant plus prégnante aux États-Unis et au Canada anglais qu'à l'inverse de la prétendue "vraie" littérature, celle des adultes, les oeuvres destinées à la jeunesse ne relèvent pas uniquement de l'institution littéraire proprement dite¹ mais aussi, et peut-être davantage qu'on serait porté à le croire, de l'institution scolaire. Car, dans la vaste majorité des cas recensés par les associations de défense du droit à la lecture, soit le "Book and Periodical Council" et la "Canadian Library Association" de Toronto, sans compter les relevés des organismes américains équivalents, les initiatives de censure à l'encontre de la littérature de jeunesse se produisent tout particulièrement lorsque les ouvrages sont achetés par les bibliothèques scolaires, mis au programme à titre de lectures complémentaires ou cités et découpés en extraits et morceaux choisis dans les manuels, les fameux "textbooks" des cours d'anglais. Certains d'entre vous ont entendu parler des mésaventures tragiques et dérisoires du manuel *Impressions* du Canadien David Booth, lequel détient sans doute le record absolu de tentatives de censure tous azimuts².

Or, qu'elle soit de droite ou de gauche, la censure étonne par le caractère farfelu de ses raisons: il serait trop facile de me gagner mon auditoire en multipliant les anecdotes cocasses. Un exemple de rectitude politique suffira; voici donc le cas de l'Américaine Pat Zettner que présente Elsa Walsh dans son *Taking Real Life Out of Textbooks (Extirper la vie des manuels)*:

Enchantée à l'idée de voir l'une de ses nouvelles, "Une journée parfaite pour de la crème glacée (A Perfect day for Ice Cream), choisie par un grand éditeur pour un manuel destiné aux élèves de huitième année, Pat Zettner eut la surprise de découvrir que celui-ci avait supprimé une allusion à Gloria Steinem, sous prétexte de ne pas encourager le "féminisme radical". En outre, on avait omis l'expression "petit monstre" (pest) parce qu'elle suggérait un manque de respect pour les enfants et

supprimé le terme 'lancer suicide' ("kamikaze ball"), pourtant emprunté au soccer, de crainte d'une "possible atteinte à la dignité d'une ethnique".

Ces changements, toutefois, lui parurent bien anodins par rapport à ceux qu'imposa un second éditeur. Ce dernier avait simplement réduit le titre d'"Une journée parfaite pour de la crème glacée" à "Une journée parfaite", et, par conséquent, l'un des événements essentiels de l'histoire, la visite au comptoir de crème glacée, avait été éliminé de peur d'encourager la consommation d'aliments sans valeur nutritive (junk food).

"Tout ça semblait comique, a-t-elle confié depuis, mais un manuel où personne ne mange de la crème glacée propose la vision d'un monde irréal [...]. Si l'on peut censurer la crème glacée, quel sort va-t-on réserver à la tarte aux pommes? [...] Mon fils Stephen m'a suggéré que, pour respecter l'intention de ces changements, j'aurais dû intituler ma nouvelle "Une journée parfaite pour des pointes d'asperges".³

Par ailleurs, l'effet de la censure y est d'autant plus pernicieux que celle-ci s'exerce de façon souvent imprévisible, polymorphe et surtout, furtive, car très peu d'actes que l'on qualifierait volontiers de répressifs et d'atteintes à la liberté de lire et au droit d'apprendre finissent par attirer l'attention des médias, donc par toucher l'opinion publique. D'où une précarité sans doute plus grande pour ces oeuvres, si bien qu'il est loisible d'affirmer que la censure, du moins pour l'Amérique anglophone, est une donnée fondamentale de la diffusion, de la réception et, peut-être, de la production même de la littérature pour la jeunesse et que toute étude sérieuse de ce domaine ne saurait négliger une telle réalité. Il ne s'agit pas ici d'une affirmation radicale reposant sur une présomption de ce qu'on appelle chez nos voisins une "conspiration": c'est, au contraire, un constat qui se dégage, entre autres sources d'information, d'une enquête de la revue *CCL. Canadian Children's Literature/Littérature canadienne pour la jeunesse*, menée au Canada anglais il y a trois ans, à la suite de la recrudescence de la censure depuis le mandat de Ronald Reagan⁴.

Mais qu'en est-il du Québec? Si, d'une part, les cas de censure se produisent avec presque autant de régularité au Canada anglais qu'aux U.S.A. avec, en ce qui concerne l'ampleur et le nombre des cas, une incidence nettement plus marquée dans les provinces de l'Ouest, il n'en reste pas moins vrai, d'autre part, que le Québec ne semble pas échapper à cette pratique. Une telle supposition ne repose pas uniquement sur mon anecdote du début mais sur des faits précis. Par exemple, dans ce numéro 68 de *CCL/LCJ* consacré à la censure, le témoignage de l'écrivain montréalais Charles Montpetit signalait une recrudescence d'incidents déplaisants: tournées d'auteurs annulées, livres laissés dans les entrepôts ou retirés des rayons, critiques pointilleuses et malveillantes des couvertures, etc.⁵. Force est d'admettre cependant que C. Montpetit, dans les quatre exemples évoqués, dont le sien, ne suggérait en rien l'existence d'une croisade dirigée contre certains livres pour adolescents ni ne prétendait décrire une situation particulière au Québec; il avouait même qu'en ce qui concernait l'apprentissage de la sexualité, "les éditeurs québécois étaient les plus progressifs en Amérique du Nord"⁶. Pourtant, toujours selon son témoignage, il subsistait un malaise évident et il existait assez d'exemples pour nécessiter l'établissement d'une stratégie visant à déjouer l'argumentation des censeurs.

Ainsi, il serait sans doute aléatoire, voire malhonnête, d'imposer ou de plaquer les schèmes et les paramètres de l'analyse anglo-saxonne au domaine québécois. Il existe, en effet, pour la production anglophone, une vaste bibliographie d'orientation à la fois sociologique et polémique où dominent les témoignages d'écrivains victimes de censure, les relevés et les typologies de cas notoires établis par des libraires, et, enfin, les nombreux écrits, articles et essais, visant à encourager à la lutte contre la censure⁷. Parmi ces derniers, la *Censorship Goes to School/La Censure va à l'école* de David Booth s'est déjà imposé comme l'ouvrage de base⁸. Ce qui se dégage de ces écrits, c'est que la censure n'est pas un de ces sujets universitaires qui se discutent à froid. Elle nous ramène à une conception ou à un état de la littérature typique des années 30 et 40: elle appelle l'action et l'engagement; et, avant d'être discours ou objet de discours, elle relève de la *praxis*, car la majorité des études américaines et canadiennes sur le sujet, qu'elles tiennent de la recherche bibliographique, de l'histoire littéraire à chaud ou de la sociologie de combat, visent à la création de recours contre les censeurs, à l'établissement d'une argumentation philosophique et légale et surtout, à la prévention de nouveaux cas de censure.

Qu'il me soit permis d'arriver ici à la raison d'être de mon exposé: la présentation d'un grand colloque intitulé "la censure de la littérature pour la jeunesse et la rectitude politique", qui aura lieu à l'Université de Guelph, à l'automne 1995, et qui fera une large part à la production québécoise: y seront invités les spécialistes universitaires et les écrivains québécois, dont plusieurs cherchent à faire une double carrière, au Québec et au Canada anglais. Cette ouverture au Québec de la revue *CCL/LCJ* est en fait la manifestation d'un désir de connaître l'étendue du phénomène de la censure chez les francophones. A cette fin, le comité éditorial fera parvenir entre-temps à plusieurs écrivains et illustrateurs québécois un questionnaire sur leur expérience éventuelle de la censure; j'avais signalé précédemment que peu de cas faisaient la manchette des journaux à cause de l'imprévisibilité de la censure et du sentiment d'impuissance de l'auteur qui en est victime, d'où la nécessité d'interroger les témoins privilégiés, les "praticiens" de la littérature d'enfance et d'adolescence sur qui retombe généralement l'odieuse de la censure: s'il semble plus difficile d'acquérir de l'information sur l'autocensure et la précensure, ou censure préventive, c'est-à-dire sur le processus d'écriture et sur les étapes de l'édition—un auteur n'a pas avantage à se plaindre des scrupules de son éditeur—il n'en reste pas moins plus aisé d'en obtenir sur la censure visant le produit fini, le livre et ce, dans un milieu défini, l'école. En effet, si l'on revient au témoignage de Charles Montpetit, il faut croire que les écrivains sont le plus exposés à la censure lors des tournées dans les écoles et les bibliothèques: ces tournées sont, pour tout auteur qui sait communiquer, une occasion unique de se gagner un public et de cumuler des revenus appréciables; mais c'est à cette occasion que s'organise l'opposition et que se cristallisent les rancoeurs et les critiques⁹. Si Ch. Montpetit a fait allusion à des incidents mineurs au Québec, les auteurs canadiens, eux, ont subi ce qu'on

peut considérer comme des insultes et des avanies, de l'annulation de la présentation à la dernière minute—et cela sans dédommagement!—jusqu'à l'expulsion en cours de séance par des groupes de parents. L'odyssée malheureuse de Margaret Buffie à Ottawa et à Winnipeg et les ennuis que lui ont valu son roman *Who is Frances Rain?* (disponible en traduction française, chez Pierre Tisseyre) en reste l'exemple le plus probant¹⁰.

Ainsi, dans l'attente des résultats de cette nouvelle enquête de *CCL/LCJ*, il est loisible de postuler, à partir de la typologie des cas de censure en milieu anglo-saxon, mais, bien entendu sous toutes réserves, le schéma des manifestations de la censure au Québec. Il faudra sans doute, dans ce domaine, distinguer d'abord—comme je le suggérais plus tôt—une zone de "précensure" ou "censure préventive", de l'autocensure volontaire à l'autocensure involontaire. Pour la première, elle s'inscrit d'une manière directe dans les directives éditoriales et, indirecte, dans les recommandations du ministère de l'Éducation: celles-ci sont essentielles dans l'élaboration des manuels scolaires—qui ne relèvent pas en soi du domaine de la littérature de jeunesse—mais elles peuvent quand même jouer par ricochet dans le choix des lectures complémentaires, donc influencer sur la distribution du livre. La censure préventive exercée par les éditeurs s'avère également malaisée à dépister: peu d'auteurs parviennent, nous l'avons déjà dit, à exposer leurs difficultés dans les médias, et l'exemple d'une écrivaine bien connue qui a expliqué, dans un des numéros récents de *l'Actualité*, pourquoi elle a dû quitter son éditeur¹¹—pourtant reconnu comme l'un des moins timorés du Québec—afin de publier ses derniers romans, laisse entrevoir, malgré le succès phénoménal de la littérature de jeunesse et sans doute à cause de ce succès et de ses effets, dont la sérialisation des aventures, l'orientation vers des collections aux paramètres bien définis et la spécialisation des auteurs dans des genres et des créneaux d'âge du public, que les éditeurs peuvent imposer ou suggérer des codes, des choix et des règles plus ou moins tacites qui limitent la liberté d'expression des écrivains. Quant à l'autocensure involontaire, perceptible dans les entrevues accordées par certains auteurs, elle s'avère encore plus difficile à cerner. Mais il y a sans doute aussi des scrupules d'écrivains, des pressions idéologiques qui confinent à la censure. A cet égard, les travaux de Claire Le Brun sur l'image du père dans le roman font entrevoir une "attitude d'autocensure dans la quasi-impossibilité actuelle à présenter un modèle paternel positif"¹²; on pourrait également penser aux recherches récentes de Suzanne Pouliot et Marie Noël-Gaudreault sur le transfert des attributs et des rôles typiquement masculins des garçons aux filles dans la production romanesque récente¹³. Rappelez-vous ici la couverture-choc de *l'Actualité*—le petit joueur de baseball en tutu rose—conçue à partir des résultats d'une enquête de Martine Turenne¹⁴!

En ce qui concerne la censure réelle, qu'elle soit spontanée, c'est-à-dire la manifestation d'humeurs parentales ou de craintes de la part des responsables scolaires, ou qu'elle soit organisée, en d'autres termes, qu'elle émane de groupes de pression locaux indépendants ou rattachés à des associations sociopolitiques,

voire aux multinationales fondamentalistes, il importe d'identifier ses origines. La question de la source est d'autant plus pertinente que le système scolaire québécois reste confessionnel donc un terreau favorable à l'imposition des valeurs morales. Il faut cerner concurremment son argumentation (du silence au programme politique à long terme) et ses justifications ou alibis moraux (cohérence pédagogique, respect de l'autorité, défense des valeurs morales, du conservatisme religieux de droite à la "rectitude politique" de gauche, *etc.*); il restera, en dernier lieu, à dévoiler ou dénoncer ses effets, car, latente ou manifeste, elle intervient à tous les échelons de l'institution scolaire et, mine de rien, s'inmisce dans l'institution littéraire et le subvertit en imposant son terrorisme idéologique. Si, au Québec, il n'y a jamais eu l'équivalent des chasses aux sorcières de Winnipeg et de Manning¹⁵, en Alberta, il n'en demeure pas moins vrai que toute atteinte à la littérature pour la jeunesse est une atteinte à l'accès à la culture et à la liberté de lire. Aux États-Unis, les tenants de la censure de la littérature de jeunesse finissent toujours par viser *The Cather in the Rye* de Salinger; au Canada anglais, *The Diviners* de Margaret Lawrence; au Québec, reste à découvrir ce contre qui et ce contre quoi on veut protéger les enfants, qui sont, peut-être davantage que les écrivains visés, les grands perdants de la censure.

NOTES

- 1 Par institution littéraire, on entend généralement l'ensemble des instances qui régissent la production, la diffusion et la consommation de la littérature; cf. Jacques Dubois, *L'Institution de la littérature*, Bruxelles, Éditions Labor, 1983.
- 2 Cf. Jack Booth *et alii*, *Impressions. K to Grade 7*, Toronto, Holt-Harcourt Brace Jovanovich, 1984-1988.
- 3 Ce témoignage, que j'ai traduit, est tiré de l'ouvrage polémique de Jack Booth, *Censorship Goes to School*, Markham (Ontario), Pembroke Publishers, 1992, pp. 20 et 21.
- 4 Il s'agit du numéro spécial de *CCL* consacré à la censure; *Canadian Children's Literature/Littérature canadienne pour la jeunesse*, no 68, 1992. Les 144 pages de ce numéro spécial ont été consacrées à la censure, à sa problématique et à ses manifestations.
- 5 Cf. Charles Montpetit, "Book Banning: A How-to Guide for Beginners", *CCL*, no 68, pp. 6-13.
- 6 Charles Montpetit, *art. cit.*, p. 6.
- 7 Cf., entre autres, Hugh Bennett, "The Top Shelf: The Censorship of Canadian's Children's and Young Adult Literature in the Schools", *CCL*, no 68, pp. 17-26, et Ron Brown, "Children's Book Challenges: The New Wave", *Ibid.*, pp. 27-32.
- 8 Voir la note 3. L'auteur, qui traite notamment des tribulations de son manuel *Impressions*, nous donne une précieuse ébauche de taxinomie des cas de censure et une non moins pertinente analyse des contradictions dialectiques des censeurs et des groupes de pression.
- 9 Dans un article à paraître dans un prochain numéro de *CCL*, Charles Montpetit fera le point sur les nombreux ennuis que lui ont valus ses oeuvres, dont son anthologie *La Première Fois*, publiée en deux volumes chez Québec/Amérique, en 1991.
- 10 Sur ce cas célèbre, cf. Joanne Stanbridge, "Out of the Blue: Coping with the Book-Banners", *CCL*, no 68, pp. 36-42 et Margaret Buffie, "Reflections on a Personal Case of Censorship", *Ibid.*, pp. 43-49.
- 11 Il s'agit du cas du dernier roman de Dominique Demers, refusé par "la courte échelle" et publié par Québec/Amérique. Cf. Louise Gendron, "Ils dansent dans la tempête", *L'Actualité*, 1er

avril 1994, pp. 58 et 59.

- 12 Claire le Brun, "Mais où sont passés les pères? Un cas de censure sociale dans la littérature pour la jeunesse des années 80", *CCL*, no 68, p. 108.
- 13 Monique Noël-Gaudreault, "Le personnage du père dans la collection *Premier Roman* des éditions 'la courte échelle'" et Suzanne Pouliot, "Images de personnages féminins dans la littérature québécoise pour la jeunesse des années 80", communications données le vendredi 15 avril 1994, à Québec, dans le cadre de l'atelier sur "les tendances actuelles de la littérature de jeunesse francophone", du Congrès mondial du Conseil international d'études francophones.
- 14 Cf. Martine Turenne, "Pitié pour les petits garçons", *L'Actualité*, février 1992, pp. 24-32.
- 15 Cf. Peter Carver, "Good Impressions—and Bad", *CCL*, no 68, pp. 33-35.

Daniel Chouinard est codirecteur de CCL/LCJ et professeur de français à l'Université de Guelph.